pauvres paysans qui sont plutôt habitués à considérer les employés de la douane comme des épouvantails, que comme des gardiens de leurs droits. Les femmes elles-mêmes ne sont pas à l'abri de ces vexations; l'habillement de ces dernières étant ample et pouvant par cette raison favoriser la contrebande, elles sont exposées à des choses fâcheuses de la part des gardiens de la douane.

« Mais ce sont surtout les voyageurs qui souffrent de cet état de choses. Les fermiers de la douane de la Syrie prétendent avoir un certain droit à percevoir sur leurs effets et bagages, et les vexent de toutes les manières. A chaque station, le voyageur doit défaire ses malles et exposer aux regards des gardes tous ses effets; vous avez beau lui alléguer que cette visite a déjà été faite, et que dès mainenant une licence; les gardiens, n'entendent plus raison et vous font perdre un temps indéfini s'ils ne vous ramènent pas sous un prétexte ou un autre. Ce procédé se répète sur plusieurs stations d'une même route et pour les mêmes voyageurs et effets.

« Il est temps de mettre un terme à ces abus qui n'existent nulle autre part dans l'Empire. Que la ville de Beyrouth cesse de jouir du privilège des sous; que ce droit soit payé comme dans les autres villes, et alors il n'y aura plus de contrebande que ces vexations et ces entraves revisnent aviaillir l'habitant de la campagne et les voyageurs. On ne s'abusera certainement pas de dire que les marchandises importées d'Europe peuvent y être réexpédiées et qu'alors le sous serait perdu pour le négociant qui l'aurait payé. Ce droit n'étant payé qu'à la vente de la marchandise, si la marchandise n'est pas vendue, le négociant n'aura pas payé ce droit, et n'est pas, par conséquent, exposé à en perdre le montant. »

---

Nous avons fait connaître, dans son temps, la décision de l'Empereur Nicolas qui abrège la durée des quarantaines dans les ports de la Nouvelle-Russie, lorsque la peste n'existe point. La *Gazette du Sénat* publie maintenant, dans son N°. 72, une nouvelle décision du Czar qui étend cette mesure aux ports des provinces Transcaucasiennes sur la côte orientale de la Mer-Noire, et prescrit à ce sujet les dispositions suivantes :

RÈGLEMENT.

« 1°. Les navires arrivant de l'étranger dans les ports des provinces Transcaucasiennes, situés sur la côte orientale de la Mer-Noire, devront être munis de patentes sanitaires délivrées par les autorités quarantainaires du pays d'où ils viennent.

« 2°. Les navires arrivant de Constantinople, de la Roumélie et de la Bulgarie, avec des patentes nettes, dans les ports des provinces transcaucasiennes situés sur la Mer-Noire, y seront soumis à une quarantaine de deux jours.

« 3°. Ceux qui arriveront des lieux nommés en l'article précédent sans patente nette, ou d'Anatolie, dans les dits ports transcaucasiens de la Mer-Noire, y subiront une quarantaine de huit jours; si ceux arrivant d'Anatolie sont munis d'une patente nette, le terme de leur quarantaine sera réduit de moitié, c'est-à-dire, à quatre jours.

« 4°. Les navires arrivant de Syrie et d'Egypte sans avoir perdu leur patente nette, à leur départ de Constantinople, subiront une quarantaine de huit jours dans les ports transcaucasiens de la Mer-Noire. Mais s'ils présentent une patente nette de l'autorité quarantainaire des Dardanelles et du consul de Russie, ils ne seront soumis qu'à la quarantaine prescrite par le § ci-dessus pour les navires venant de Constantinople.

« 5°. S'il y a eu, à bord de ces navires, quelque cas de mort par suite de maladies ordinaires, le délai de 2, 4 ou 8 jours de quarantaine sera augmenté de deux jours; mais si le cas de mort a eu lieu à bord, dans les vingt-quatre heures qui précèdent l'arrivée du navire au port, il sera encore ajouté un jour à la quarantaine qui lui devra subir.

« 6° A l'instar des quarantaines de la Nouvelle-Russie, le mode adouci de purification quarantainaire dans les ports de la côte orientale de la Mer-Noire doit consister à aérer les marchandises et objets susceptibles de contagion, en faisant communiquer fréquemment les hommes de l'équipage et les passagers avec leurs effets, pendant que cette opération sera pratiquée sur ces derniers. Moyennant cela, la fumigation des navires, des marchandises et des effets, de même que le *spogiro*, pour les hommes, sont et demeurent abolis. Les délais de quarantaine commenceront à courir, pour les navires chargés, à partir de la fin du débarquement de leur cargaison, et pour les navires sur lest, à partir du jour où les gardes de quarantaine ont été placés à leur bord.

« St-Pétersbourg, 27 septembre 1849. »

---

L'*Opinion publique*, journal de Paris, publie l'article suivant dans son numéro du 28 septembre :

« Le *Wanderer* annonce que l'Autriche, à la demande du vizir de Trawnik, va intervenir en Bosnie. Les régimens des frontières se disposaient à faire cette expédition, et des provisions de vivres étaient journellement envoyées de Karlstadt à Bihaïme, où le vizir, Tahir-pacha, s'était retiré, après que son armée, diminuée par le choléra, est subi un échec dont on ne donne ni le lieu ni la date. Les insurgés, à la date du 13 septembre, étaient au nombre de 15,000, et ils imposaient pour condition au vizir la destitution du pacha, de Bihaïme et le retrait du nouvel impôt, qui n'est, en réalité, que la dîme réclamée aux musulmans comme aux rayas. L'intervention autrichienne à de tels inconvénients, que, pour la demander, le pacha devait se trouver dans une position bien difficile. Le *Wanderer* ne s'explique pas clairement sur ce point, et l'on parle dans d'autres journaux de l'empressement que met le gouvernement autrichien à saisir cette occasion de s'immiscer dans les affaires de Bosnie. »

Nous devons déclarer qu'il n'y a pas un mot de vrai dans les lignes qu'on vient de lire.

---

Des nouvelles de Perse annoncent que ce royaume est dans une situation des plus graves : on dit même qu'une révolution y aurait éclaté. On attend d'un jour à l'autre un courrier de ce pays, et nous saurons probablement par cette voie ce qu'il faut penser de cette situation.

---

Mardi dernier, le conseil des ministres s'est réuni à la Porte sous la présidence du Grand-Vézir.

---

Par ordonnance impériale du 17 de ce mois :

Moussa-Savfeti pacha, ex-gouverneur des îles de l'Archipel, est nommé gouverneur-général de Castamouny en remplacement de Sélim pacha, mis en disponibilité.

---

NOUVELLES D'EUROPE.

Le courrier de Vienne est arrivé ce matin. Les nouvelles qu'il nous a apportées de Paris vont jusqu'au 5 de ce mois; celles de Londres jusqu'au 3, et celles des autres parties de l'Europe ont une date qui varie du 2 au 8. Nous en donnons le résumé suivant :

FRANCE.

L'Assemblée Législative a repris le 1er octobre le cours de ses travaux après une interruption de six semaines. La physionomie de cette première séance était calme et froide. Opposition et majorité semblaient se rencontrer dans un même sentiment de lassitude et dans le même besoin de repos. Chose singulière! après six semaines de vacances parlementaires, la première communication faite à l'Assemblée avait pour objet de nombreuses demandes de congé. L'appel nominal, auquel il a été procédé par ordre du président, a constaté le nombre total de 486 membres présens.

L'ordre du jour annonçait des communications du gouvernement. Comme on s'y attendait, ces communications étaient relatives à l'expédition d'Italie. Le ministre des affaires étrangères, le ministre de la guerre et le ministre de la marine ont présenté, chacun en ce qui concerne son département, une demande de crédit supplémentaire. Ces divers crédits, qui s'élèvent à plus de 7 millions, sont destinés à couvrir non seulement les dépenses faites jusqu'à ce jour, mais encore les dépenses à faire jusqu'au 31 décembre prochain. Il a été décidé que les trois projets de loi seraient examinés par une seule commission, qui sera nommée dans les bureaux.

---

Dans la séance du 2, l'assemblée législative a procédé à la composition de son bureau. M. Dupin a été réélu président à la majorité de 359 voix contre 107 qui ont été données à M. Michel (de Bourges), et 21 qui se sont portées sur M. Daru.

Les quatre vice-présidens en fonctions ont été réélus. Ce sont MM. Baroche, Daru, Bensid'Azy et Bedeau. M. Léon Faucher a obtenu 84 voix.

Les six secrétaires ont également été réélus. Ce sont MM. Arnaud (de l'Arriège), Lacaze, Peupin Chapot, Heeckeren et Bérard.

Ainsi tous les membres de l'ancien bureau ont été maintenus. On sait qu'aux termes du nouveau règlement ils doivent rester en fonctions jusqu'au 2 janvier 1850.

---

Dans la séance du 3, les représentans se sont réunis dans leurs bureaux pour examiner les projets de loi relatifs à l'expédition de Rome. L'incident le plus important, et qui a produit une certaine agitation dans plusieurs bureaux, a été soulevé à propos de la lettre du président de la République adressée à M. Edgard Ney. Un très grand nombre de représentans sont décidés à ne voter les crédits demandés qu'à la condition que le ministère suivrait la politique tracée dans cette lettre.

---

La commission de l'initiative parlementaire s'est réunie pour examiner la proposition de M. Napoléon Bonaparte tendant à demander l'abrogation du décret qui a banni les deux branches de la famille de Bourbon et la mise en liberté des insurgés de juin transportés sans jugement. La commission, après une assez longue discussion, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de prendre cette proposition en considération.

---

Le 1er octobre, le conseil des ministres s'est réuni à l'Elysée. La question du différend entre la Turquie, la Russie et l'Autriche a été surtout l'objet de ses délibérations.

---

M. E. de Marcel, attaché au ministère des affaires étrangères, vient de partir pour Constantinople, chargé de dépêches pour M. l'ambassadeur de France. Ces dépêches se rapportent à l'affaire des réfugiés de Viddin, au sujet de laquelle le gouvernement français est d'accord avec la S. Porte.

---

ANGLETERRE.

Un conseil de cabinet convoqué par lord Palmerston, pour délibérer sur les affaires du Levant, s'est tenu le 2 octobre à Londres, dans les bureaux du ministère des affaires étrangères.

---

L'effet produit en Angleterre par la nouvelle des événemens diplomatiques qui viennent de s'accomplir à Constantinople, dit le *Journal des Débats* du 3 de ce mois, n'a été ni moins vif ni moins profond qu'en France. Depuis le *Morning-Chronicle*, qui se dit presque absolutiste quand il s'agit de la politique continentale, jusqu'au radical *Daily-News*; depuis le *Morning-Post*, qui en toute occasion s'était fait le défenseur de la politique russe, jusqu'au *Sun*, organe du parti libéral avancé, toute la presse conservatrice comme le *Times*, protectioniste, comme le *Morning-Herald*, ministériel comme le *Globe*, se prononcent avec une énergie qui fait honneur à la moralité de l'opinion publique en Angleterre. Toutes les questions de parti, comme en France d'ailleurs, ont disparu devant la question de l'honneur et de la morale.

---

Le *Morning-Post* annonce que le 2 octobre, l'ambassadeur de Turquie a travaillé au ministère des affaires étrangères.

---

ITALIE.

PIÉMONT.

Le Parlement piémontais, dans sa séance du 26 septembre, a voté à une grande majorité la loi qui autorise la perception des impôts en attendant que l'on ait pu discuter et voter le budget.

---

Dans une autre séance, et après une discussion très orageuse, le parlement piémontais a voté les 15 millions de francs demandés par le ministère pour effectuer le premier paiement dû à l'Autriche à l'échéance du 30 octobre.

---

Les journaux toscans et piémontais de l'opinion constitutionnelle modérée se montrent unanimes à blâmer le peu de valeur des concessions annoncées plutôt que formulées dans le Manifeste pontifical.

---

DUCHÉ DE PARME.

Nous avons fait connaître il y a quelque temps que le duc de Parme avait expulsé violemment de ses Etats l'Ordre des Bénédictins et fait saisir leurs propriétés. Ces Pères-ont-ils été proscrits comme libéraux, ou du moins comme amis des lumières, ou comme opposés aux jésuites? C'est ce que nous ne saurions dire au juste, faute de renseignemens certains. Quoi qu'il en soit, le fait ne pouvait manquer de produire quelque sensation dans le parti pontifical pur; aussi voyons-nous l'*Osservatore romano*, organe de ce parti, blâmer vivement le duc de Parme dans son numéro du 21 septembre.

L'*Osservatore* ne s'étonne pas que la démagogie persécute l'Eglise et la religion pour affranchir le peuple de toute règle et de tout frein. Mais qu'un prince attaque les droits de l'Eglise, voilà une énormité qui ne se conçoit pas, dit-il, dans des temps comme les nôtres. Le décret du duc de Parme du 7 septembre est déclaré attentatoire aux droits du Saint-Siége.

---

AUTRICHE.

On lit dans le journal la *Presse* de Vienne:

« Il n'est bruit dans la ville que de la mort de Gorgey, qui a été tué à Klagenfurt par le comte Edmond Zichy. C'est là une terrible vengeance pour le crime dont il avait chargé sa conscience en faisant fusiller le frère du comte Edmond Zichy d'une manière dure et cruelle et sans observer aucune forme légale. On ne sait pas encore si la mort de Gorgey est le résultat d'un duel ou si c'est un acte de vengeance. »

---

On écrit à ce sujet de Ratibor, 1er octobre, à la *Gazette de Breslau* :

« Un voyageur, arrivé de Vienne, a annoncé que Gorgey avait été appelé en duel à Klagenfurt par un comte Zichy, mais qu'il avait refusé. Ce voyageur a ajouté que par suite de ce refus, Gorgey avait été tué d'un coup de feu. »

---

NOUVELLES DIVERSES.

Aujourd'hui vendredi, S. M. le Sultan accompagné de sa suite ordinaire, s'est rendu à la mosquée de Beylerbey, pour y assister à la prière de midi.

— Lundi dernier, Riza bey, deuxième secrétaire du Sultan, et Noureddyn bey, drogman du Divan, se sont rendus à Kadi-keui pour complimenter de la part de S. M. I. et de la Porte, M. le comte de Pourtalès, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Prusse, à l'occasion de la fête de son souverain.

— On sait combien est grande la sollicitude du Sultan pour tout ce qui tient à l'entretien de son armée; c'est afin de s'assurer par elle même que sa volonté est fidèlement exécutée, que tous les ans, vers cette époque, c'est-à-dire quelques jours avant la saison de l'hiver, S. M. visite les dépôts du matériel de la guerre et tous les magasins militaires. Elle veut tout voir. C'est dans ce but que lundi dernier, le Sultan, accompagné de ses ministres et hauts fonctionnaires du département de la guerre, s'est rendu à Sultan Ahmed, à Suleymanié et au vieux Sérail, où se trouvent les principaux dépôts du matériel de l'armée. Après un examen des plus minutieux, S. M. I. a témoigné au sérasskier sa haute satisfaction pour la manière dont ce matériel est tenu.

— La médaille que S. M. I. a ordonnée dans le temps en commémoration de la restauration de Sis-Sophie, et destinée à être distribuée aux souverains, aux grands dignitaires de l'Empire, aux représentans des puissances amies, ainsi qu'aux membres supérieurs de l'administration, vient d'être terminée; il en sera présenté une première épreuve à S. M. I., à l'occasion du prochain Courban-Baïram.

On ne pouvait mieux choisir qu'en confiant cette importante besogne à l'habile graveur en chef de cet établissement, M. Roberston, qui a su vaincre toutes les difficultés qu'une pièce de cette dimension et de ce relief présentait. Le chiffre impérial, entouré d'arabesques, et le monument restauré avec la date de l'inauguration, en forment le sujet, qui, du côté de l'art et de l'exactitude, ne cède en rien aux plus beaux produits de ce genre connus en Europe jusqu'à ce jour, et ne manquera pas de faire apprécier davantage l'heureuse idée conçue par l'illustre Monarque et secondée si noblement par ses ministres.

— Salih éfendi, médecin en chef de S. M. le Sultan, vient de prendre, concernant l'école de médecine, des mesures d'un intérêt majeur, et qui témoignent de sa haute sollicitude pour le progrès de cet établissement, tant au point de vue moral qu'à celui de la science. Le Hekim-bachi, considérant avec raison que dans un établissement d'instruction publique, le progrès des études ne saurait avoir lieu en l'absence d'une surveillance scrupuleuse, dont un des principaux avantages est de contribuer à la régularité de la conduite de la jeunesse; que, d'un autre côté, cette surveillance ne saurait exister sans la présence continuelle, au milieu des élèves, des personnes chargées de ce service, a augmenté, après avoir consulté le corps des professeurs, le chiffre des *Mouaïdin* (préfets d'études), reconnu insuffisant, et a tracé à chacun d'eux la nouvelle ligne qu'ils avaient à suivre pour arriver aux résultats attendus. Par suite des dispositions prises, le principal professeur, M. Spitzer, a été nommé directeur des études de l'école; M. Bigler, inspecteur général des hôpitaux, a été nommé professeur de clinique médicale, en remplacement de M. Spitzer; M. E. Caratheodory, professeur de zoologie et de physiologie, a été nommé à la chaire de botanique, et remplacé à celle de physiologie par M. Gaspard; M. Gaspard professeur de pathologie générale, a été remplacé dans cet emploi par M. Mavroyeny, professeur d'hygiène. MM. les professeurs E. Caratheodory et Mavroyeny, chargés tous les deux de deux branches de l'enseignement, diviseront leurs cours en deux sémestres. M. Labaille, premier professeur de la section des sciences préparatoires de l'Ecole, a été nommé sous-directeur des études de cette section.

— Ces jours derniers, Ahmed pacha, amiral, se rendit à bord de la frégate à vapeur anglaise l'*Odin* pour la visiter, et il y reçut l'accueil le plus distingué. En quittant l'*Odin*, Ahmed pacha fut salué de 13 coups de canon; la frégate ottomane *Mirat Zafer* répondit à ce salut coup pour coup.

— M. Cohen, employé du bureau de traduction de la Porte, vient d'être nommé drogman du conseil municipal de Smyrne, remplacement de M. Avésik dont nous avons annoncé le décès il y a quelque temps.

— M. Lauxerois, second drogman de la légation de la République française, qui, sur sa demande, vient ainsi que nous l'avons déjà annoncé, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, après une carrière honorablement remplie, a quitté Constantinople lundi dernier, à bord du bateau à vapeur français le *Caire*, pour se rendre à Paris, où il fixe son séjour.

— C'est sur le même paquebot-poste que M. le vicomte d'Anglars, officier français au service de la S. Porte, s'est embarqué avec sa femme pour se rendre en France en vertu d'un congé qu'il a obtenu, et qui ne doit durer que quelques mois.

— Nous avons reçu de notre correspondant de Salonique, qui n'en garantit pas l'exactitude, des nouvelles assez graves de la Bosnie, qu'on trouvera plus bas. Nous devons ajouter que la Porte n'a reçu rien de semblable, ce qui indiquerait que ces nouvelles sont controuvées.

— Depuis la publication de notre dernière feuille, nous n'avons appris rien de nouveau sur la situation de l'île de Samos; mais nous pouvons répéter que la Porte n'est nullement inquiète sur l'issue de ces troubles.

— Le bateau à vapeur de Galatz, attendu mardi, n'est arrivé qu'hier jeudi, dans l'après-midi. Ce retard a été occasionné par celui du bateau à vapeur de Vienne, qui n'est arrivé à Galatz que quarante-huit après le jour fixé.

— C'est par le bateau à vapeur de Galatz que nous avons appris que trois bâtimens, dont un turc chargé et deux grecs en lest, ont fait naufrage à Soulina : on ignore encore les noms de ces bâtimens.

— On nous écrit de Syra, le 10 octobre, que le fils de Moustapha pacha, gouverneur de l'île de Candie, Kérim bey, y était arrivé de la Canée à bord du bateau à vapeur ottoman le *Pessindide*, pour se rendre à Livourne avec le bateau français de la Cie Rostand, afin d'y rétablir sa santé. M. le docteur Ottonelli accompagne Kérim bey.

— M. Fabre, ancien gérant des consulats de France à Manille et à Belgrade, a été nommé consul à Jassy, en Moldavie.

— M. Fernand Delahante, ancien attaché à la mission de France en Chine, ancien consul à Jassy, a été nommé secrétaire de la légation à La Haye.

— On lit dans le journal de *St-Pétersbourg* du 18 septembre :

« Les fonctionnaires du ministère des affaires étrangères dont les noms suivent, employés à l'étranger, ont été promus par droit d'ancienneté :

« Au rang de conseiller de Cour, l'assesseur de collége, Frosin, secrétaire de légation à Constantinople.

« Au rang d'assesseur de collége, le conseiller honoraire Lagovsky, premier drogman du consulat-général en Egypte.

« Au rang de secrétaire de collége, les secrétaires de gouvernement Stoupine, drogman au consulat d'Erzeroum, Blanc, d° au consulat de Beirouth, et Yakoubovsky, d° au vice-consulat dans les Dardanelles.

« Au rang de secrétaire de gouvernement, les enregistrateurs de collége Marabati, vice-consul à Jfa, et Fonton, d° dans les Dardanelles. »

— Hier, dans l'après-midi, ont eu lieu les obsèques de M. l'avocat Loschi, dont nous avons annoncé la mort aussi cruelle que prématurée. Un clergé nombreux et une foule immense appartenant à toutes les nationalités, toutes les cours, toutes les classes de la société de Constantinople, s'étaient empressés d'accourir pour accompagner, dans un religieux recueillement, jusqu'au champ du repos, les restes mortels du regrettable défunt. Après les prières d'usage, M. l'avocat Chiolini a dit, sur la tombe encore ouverte de son collègue et ami, quelques paroles qui, par la vérité dont elles étaient l'expression et par l'accent profondément douloureux avec lequel elles étaient prononcées, ont vivement ému les assistans.

— Hier, dans la matinée, M. le docteur Cipriani, assisté de plusieurs de ses collègues, a procédé à l'autopsie du cadavre de M. l'avocat Loschi. Les résultats de cette opération ont pleinement confirmé le diagnostic de ce praticien distingué qui a fait preuve de tant d'humanité et d'intelligence durant les 4 jours de souffrances inouïes de la victime d'un cannibale. Un froutal était broyé dans sa partie antérieure-inférieure et la fracture s'est continuée jusqu'à la lame horizontale de l'os ethmoïde et à la petite aile droite du sphénoïde. Un épanchement sanguin avait eu lieu dans le lobe cérébral antérieur du côté droit.

— Hier jeudi, une querelle s'étant élevée entre deux individus à Oun-Kapan, pour une affaire de commerce, une rixe s'en est suivie, et l'un a été frappé par l'autre d'un violent coup de couteau à la poitrine, qui l'a étendu par terre. Un troisième individu ayant voulu s'interposer, a également reçu un coup de couteau. Le premier frappé est en danger de mort; le second est blessé moins grièvement. La police est à la recherche du coupable.

— Dimanche soir, pendant la représentation, les cavass ont arrêté au Cirque Olympique un grec porteur d'une paire de pistolets et d'un poignard, et dont immédiatement conduit dans les prisons de l'Arsenal.

— Mardi dernier, deux femmes furent arrêtées par des agens de la police dans un magasin de Constantinople, au moment où elles y commettaient le vol de quelques objets. Conduites à l'instant même au ministère de la police, elles y furent interrogées, et avouèrent qu'elles faisaient partie depuis plusieurs années d'une société composée de cinq femmes, elles deux comprises, et dont l'industrie consistait à visiter les divers magasins de la ville, pour y dérober ce qu'elles pourraient sous prétexte d'y faire des achats. D'après les aveux qu'elles ont faits d'une manière assez complète, la police s'est transportée au siége de cette étrange société, et là on a trouvé des marchandises de toute sorte et en quantité suffisante pour assortir le plus grand magasin de Constantinople : la police a arrêté les trois autres femmes et leur procès s'instruit. Les marchandises volées ont été transportées au ministère de la police, où elles remplissent des salles entières. Lorsqu'elles seront mises en ordre, un avis sera rendu public, afin que les propriétaires des magasins qui ont été volés se rendent à la police pour voir si parmi tous ces objets, il n'y en a pas qui leur appartiennent.

— CIRQUE OLYMPIQUE. — Guillaume. — Dimanche dernier, deux représentations ont eu lieu aux heures ordinaires à Aga-Djamissi. La foule encombrait les places et témoignait par ses vifs et fréquens applaudissemens sa prédilection pour les nouveaux exercices qui ont rendu ces deux représentations les plus brillantes de cette saison, nous voulons parler des tours de voltige exécutés par M. David Guillaume avec une incroyable puissance de muscles; de la Cachucha dansée avec tant de grâce par Mlle Mag eleine; des exercices à poil du sieur Tardini à égalé par la souplesse et la vigueur de ses bonds M Scipion, de regrettable mémoire; et surtout de la brillante cavalcade Louis XV, commandée par M. Guillaume lui-même et où brillaient au premier rang Mmes Luigia et Giuditta Guillaume.

La représentation de jour a été terminée par la *Descente d'Hercule aux Enfers* : amusiles feux nuancés. Mais le succès de la seconde représentation est surtout dû au magnifique feu d'artifice composé de pièces montées, de soleils, de fusées de feux de Bengale, qui se sont élevés à une très grande hauteur et dont l'exécution fait honneur à M. L. Valory, artificier de la compagnie.

Les représentations d'Aga Djamissi ont lieu tous les soirs, à 8 h. 1/2, le dimanche à 4 h. 1/2 et à 8 h. 1/2.

*(Correspondances particulières.)*

ANDRINOPLE, 12 *octobre*. — Depuis lundi, on procède, au palais, en présence d'Ismaïl pacha, du président du conseil, Sadri bey, du mufti, Issam éfendi et de quelques membres du conseil, à l'inscription des jeunes gens qui ont atteint l'âge de la conscription; on apporte à ce soin la plus grande et la plus scrupuleuse attention.

Quelques *mechtars*, ou chefs de quartiers, qui avaient fait des rapports mensongers, en faveur de quelques jeunes gens pour les soustraire à la conscription, ont été sévèrement réprimandés, et remplacés par d'autres; en un mot, Ismaïl pacha a fait tout ce qui a pu, pour concilier les exigences du service avec la position respective des jeunes conscrits. Demain ou dimanche, aura lieu le tirage au sort, du nombre d'hommes appelés sous les drapeaux.

On écrit de Kéchan, que ce n'est point des autorités turques que les Grecs ont à se plaindre, mais bien de l'archidiacre et de l'archevêque d'Héraclée, celui-là même qui a été renvoyé de Tournova par les graves motifs que l'on connaît. Cette année, les récoltes en céréales ayant a peu près manqué dans toutes les localités de Kéchan, les villageois sont forcés d'aller acheter à 10 et 15 lieues au loin, les grains nécessaires aux semailles d'hiver et de les payer assez cher. Eh bien! sans avoir égard à leur position, l'archidiacre en question force tous les paysans à lui apporter un demi kilot de blé ou d'orge, sous prétexte que c'est pour les besoins de monseigneur d'Héraclée. Cette nouvelle contribution dans un pareil moment, outre les droits payés annuellement par chaque famille, a causé une grande effervescence dans le pays. On pense généralement que ces exactions de l'archidiacre eut lieu à l'insu de son chef, mais en attendant les paysans souffrent. Kéchan ne manque point d'individus qui ne vivent que des désordres qu'ils provoquent, et l'archidiacre, au dire tout le monde, est entouré de pareilles gens.

SALONIQUE, 10 *octobre*. — Riza pacha visitera aujourd'hui les Sept-Tours et la caserne, à 4 déjà présidé trois fois le conseil municipal, qui a été convoqué ces jours-ci à ses expédiées. Il paraîtrait que dans la séance d'hier, des mesures de sécurité publique ont été adoptées, afin d'empêcher les vols, les rixes et les incendies; ceux d'entre les chefs de police qui n'ont pas voulu assumer sur eux une responsabilité par trop lourde, auraient été remplacés et remplacés.

Le brick de guerre ottoman, *Chéret Numa*, est toujours sur rade, mais le contre-amiral Osman pacha a profité de l'arrivée d'un petit pyroscaphe de la division navale, venu de Rhodes, pour aller faire lui-même une tournée dans l'archipel et revenir ensuite à Salonique. Le cutter que nous avions de station, est en mission dans le golfe. On n'a pu découvrir nulle trace de pirates.

Des lettres de Larisse mandent que l'on